



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offices

Question écrite n° 45340

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur la situation de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. De nombreuses associations d'anciens combattants, de déportés et de victimes de guerre ont pris connaissance avec inquiétude des schémas de reorganisation des services déconcentrés de l'État qui prévoient une fusion des services départementaux de l'ONAC et des services régionaux du ministère, au sein d'une direction de la santé. Leurs représentants sont en désaccord avec un tel projet qu'ils considèrent comme une menace envers des services auxquels ils sont profondément attachés. Il lui demande, par conséquent, quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schéma de reorganisation des services déconcentrés de l'État. Il s'agit d'une étude de faisabilité dans trois régions et quelques départements, demandée par voie de circulaire à quelques préfets. Ce n'est précisément qu'une étude de faisabilité dans le cadre de travaux touchant la réforme de l'État, dont le ministère des anciens combattants et victimes de guerre ne peut rester à l'écart. Il est clair que les structures territoriales du ministère et de l'Office national assurent avant tout un service de proximité au bénéfice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le Président de la République a toujours défendu, vient de confirmer au ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien en l'état des structures actuelles du ministère, de ses établissements publics et de ses services extérieurs.

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45340

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5976

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6591